



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

COMMUNE DE OURDE

Par arrêté préfectoral en date du 17 juin 2015, les électeurs et électrices de la commune de OURDE sont convoqués pour le dimanche 30 août 2015, à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller municipal.

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour, il aura lieu le dimanche 6 septembre 2015.

Les heures d'ouverture et de fermeture seront les mêmes que pour le premier tour.

Pour la Préfète,
et par délégation
le Sous-Préfet


Stéphane COSTAGLIOLI